DÉLIBÉRATION

Centre aquatique - prise en charge de créneaux par Limoges Métropole pour des collèges du territoire situés en réseau d'éducation prioritaire et/ou en cité scolaire

1 DOCUMENT - *Publié le 27 Septembre 2024*

Délibération du 26 septembre 2024

9_4.pdf
(.pdf, 856,0 Ko)

TÉLÉCHARGER